



TARIFS DES PRINCIPAUX
SERVICES & OPÉRATIONS
DE VOTRE BANQUE
AU 1^{ER} JANVIER 2017

Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE

ADDITIONNER LES FORCES
MULTIPLIER LES CHANCES





EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	3
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	3
Ouverture, transformation, clôture Relevés de compte Tenue de compte Services en agence	
BANQUE À DISTANCE	6
Par internet Par téléphone	
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	7
Cartes Virements SEPA Prélèvements SEPA/TIPSEPA Chèques	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	10
Affinéa, la convention personnalisée Autres offres groupées de services : Horizon, Horizon LMDE, Équipage 2, Co-Équipage 2, Horizon LMDE 1 €, Équipage Facilités Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	12
Commission d'intervention Opérations particulières Incidents de paiement	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	14
Autorisation de découvert Crédits à la consommation Crédits immobiliers Autres prestations	
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	16
Épargne bancaire Placements financiers	
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	18
Assurer vos moyens de paiement Votre assurance personnelle Protéger vos enfants Assurer l'avenir de vos proches Assurer vos biens Assurer votre épargne Informations juridiques et pratiques	
OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC L'ÉTRANGER	19
Compte en devises Devises Opérations par carte bancaire Vos flux vers l'étranger Vos flux en provenance de l'étranger Garanties internationales	
RÉSOUTRE UN LITIGE	22
POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE	23



Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure en fin de votre relevé de compte. Depuis janvier 2009, vous recevez également une fois par an, un relevé des frais facturés sur votre compte au cours de l'année écoulée.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS⁽¹⁾

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (convention de relation) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

LISTE DES SERVICES

◆ Abonnement à des services de banque à distance (internet)		GRATUIT ⁽²⁾
• Cyberplus		
◆ Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS (Alerte Cyber)		
• permettant de recevoir jusqu'à 10 alertes par mois	par mois	2,00 €
	soit pour information, par an	24,00 €
	au-delà de 10 alertes par mois, par SMS	0,25 €
◆ Cotation carte de paiement internationale à débit immédiat (Visa Classic ou MasterCard)	par an	41,50 €
◆ Cotation carte de paiement internationale à débit différé (Visa Classic ou MasterCard)	par an	47,40 €
◆ Cotation carte de paiement à autorisation systématique (Visa Électron)	par an	31,20 €
◆ Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euros dans la zone euro avec une carte de paiement internationale)		
• à partir du 4 ^e retrait dans le mois avec une carte Visa Classic, Visa Classic Facelia, Visa Classic NRJ Banque Pop' et MasterCard internationale	par retrait	1,00 €
◆ Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA)		
• en agence	par virement	4,00 €
• par internet	par virement	GRATUIT
◆ Paiement d'un prélèvement SEPA		
• frais de mise en place d'un mandat de prélèvement		GRATUIT
• frais par paiement d'un prélèvement		GRATUIT
◆ Commission d'intervention		
	par opération, avec un plafond de 80,00 euros par mois	8,00 €
◆ Cotation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus)	par an	28,80 €
◆ Frais de tenue de compte	par trimestre	5,00 €
	soit pour information, par an	20,00 €

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- ◆ Ouverture d'un compte avec signature de la convention de compte **GRATUIT**

La convention de compte de dépôt en vigueur est à votre disposition. Vous avez la possibilité d'en faire la demande à tout moment auprès de votre conseiller ou auprès de Maître Guillaume LEPRAT, notaire à Tours (37000), 46 boulevard Béranger - adresse courriel : servicebanque.37001@notaires.fr. Vous retrouverez également l'intégralité des Conditions Générales de la convention sur le site internet www.bpvf.banquepopulaire.fr.

- ◆ Aide au changement de domiciliations bancaires SIMPLIDOM **GRATUIT**

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au « Guide de la Mobilité », disponible dans votre agence et sur le site internet www.bpvf.banquepopulaire.fr.

- ◆ Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois **GRATUIT**
- ◆ Clôture de compte **GRATUIT**
 - compte de dépôt **GRATUIT**
 - compte épargne (PEL, CEL...) **GRATUIT**

⁽¹⁾ Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur internet un extrait standard des tarifs.

⁽²⁾ Hors coût du fournisseur d'accès à internet.

◆ Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes)		GRATUIT
◆ Transfert de compte vers un autre établissement		
• compte épargne (PEL, CEL, LEP, PEP...)	par compte	108,00 €
• compte titres ordinaire, Plan Épargne en Actions (PEA) ou PEA PME	par ligne	11,30 €
	minimum pour un compte titres ordinaire	52,20 €
	minimum pour un PEA	88,00 €
• transfert de titres vers l'étranger		Nous consulter
◆ Désolidarisation de compte joint		30,60 €
◆ Service Bancaire de Base (dans le cadre du Droit au Compte)		GRATUIT

Il vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et du Service Bancaire de Base prévu par la réglementation.

Le Service Bancaire de Base se compose des produits et services suivants :

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- un changement d'adresse par an
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire (IBAN-BIC)
- la domiciliation de virements bancaires
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- la réalisation des opérations de caisse
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire
- des moyens de consultation à distance du solde du compte
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant le même service

Pour les clients titulaires du Service Bancaire de Base :

◆ Commission d'intervention	par opération	4,00 €
	plafond mensuel	20,00 €

RELEVÉS DE COMPTE

◆ **Relevé de compte**

Par trimestre	Sur support papier	En ligne via Cyberplus	En supplément si envoi sur support papier et en ligne via Cyberplus
Mensuel	GRATUIT	GRATUIT	4,00 €
Décadaire	11,00 €	GRATUIT	5,50 €
Hebdomadaire	15,00 €	GRATUIT	7,50 €
Quotidien	70,00 €	GRATUIT	35,00 €

◆ Relevé mensuel en braille		GRATUIT
◆ Réédition d'extrait de compte inférieur ou égal à 90 jours		GRATUIT
◆ Réédition d'extrait de compte au-delà de 90 jours	par mois édité	8,40 €
◆ Récapitulatif annuel des frais bancaires (y compris duplicata)		GRATUIT

Pour gérer votre patrimoine financier, vous pouvez disposer de relevés dédiés.

◆ Relevé d'information ISF		41,50 €
◆ Relevé annuel de portefeuille titres		GRATUIT
◆ Relevé trimestriel ou mensuel de portefeuille titres	par relevé	3,30 €
◆ Les dates de valeur		
• remise de chèque		
- chèque Banque Populaire Val de France		J ⁽¹⁾ ouvré ⁽²⁾
- chèque d'un autre établissement		J ⁽¹⁾⁺¹ ouvré ⁽²⁾
- chèque déposé dans une autre Banque Populaire		J ⁽³⁾⁺¹ ouvré ⁽²⁾
• chèque émis		J ⁽⁴⁾ ouvré ⁽²⁾
◆ Délai d'encaissement ou d'indisponibilité d'un chèque remis		J ⁽¹⁾ ouvré ⁽²⁾
◆ Délai d'indisponibilité d'un chèque remis en cas de crédit après encaissement		de 8 à 60 jours

⁽¹⁾ Jour de remise du chèque à l'agence avant 15h30 (du lundi au vendredi). Après 15h30, report au jour ouvré suivant.

⁽²⁾ Jour ouvré : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi (sauf si jour férié).

⁽³⁾ Jour de saisie dans la banque de remise avant 14h00 (du lundi au vendredi). Après 14h00, report au jour ouvré suivant.

⁽⁴⁾ Jour de l'opération.

TENUE DE COMPTE

◆ Frais de tenue de compte (<i>frais perçus par la banque pour la gestion de votre compte</i>)		
• standard	par trimestre	5,00 €
• pour les clients titulaires d'une offre groupée de services (<i>hors Équipage Facilités</i>)	par trimestre	3,00 €
• pour les clients titulaires d'une offre groupée de services (<i>hors Équipage Facilités</i>) et ayant opté uniquement ⁽¹⁾ pour le service « Documents Électroniques » ⁽²⁾		GRATUIT
• pour les clients titulaires d'une offre groupée de services Équipage Facilités		GRATUIT
◆ Frais de tenue de compte de dépôt inactif (<i>compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier</i>)	par an	30,00 € ⁽³⁾
	dans la limite du solde créditeur du compte	
◆ Commission de suivi global (<i>Compte débiteur plus de 65 jours consécutifs ou non dans le trimestre ou compte pour lequel le changement d'adresse n'a pas été signalé</i>)	par trimestre	41,40 €

SERVICES EN AGENCE

◆ Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)		GRATUIT
◆ Enregistrement d'un changement d'adresse		GRATUIT
◆ Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque, en euros		GRATUIT
◆ Mise à disposition de fonds (<i>auprès d'une autre Banque Populaire</i>)		22,75 €
◆ Attestations diverses (<i>Caisse d'allocations familiales, intérêts...</i>)		16,75 €
◆ Carnet de Bord	par an	12,00 €
◆ Frais de recherche de documents (<i>hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L. 133-1 du Code Monétaire et Financier</i>)		
• simple (<i>un document compris</i>)		16,75 €
• complexe (<i>de type audit</i>)		Nous consulter
◆ Recherche non justifiée sur remise d'espèces en agence	par remise	16,75 €
◆ Recherche non justifiée sur virement émis ou reçu	par virement	16,75 €
◆ Recherche sur chèque remis à l'encaissement		
• forfait copie de remise de chèques (<i>maxi 3 chèques</i>), effectuée avant le 01/01/2008		26,90 €
• forfait copie de remise de chèques (<i>maxi 3 chèques</i>), effectuée après le 01/01/2008		16,75 €
• copie de remise de chèques au-delà de 3 chèques, effectuée avant le 01/01/2008		Nous consulter
• copie de remise de chèques au-delà de 3 chèques, effectuée après le 01/01/2008		16,75 €
	par document supplémentaire	1,00 €
◆ Recherche sur chèque émis		
• copie de chèque débité avant le 01/01/2008	par chèque	26,90 €
• copie de chèque débité à partir du 01/01/2008	par chèque	16,75 €
◆ Refection de documents fiscaux		26,40 €
◆ Duplicata de documents fiscaux		16,75 €
◆ Conservation du courrier en agence (<i>service plus commercialisé</i>)	par an	69,90 €
◆ Location de coffre-fort		
• frais de location de coffre-fort (<i>selon volume et garantie</i>) par an, à partir de		61,20 €
• ouverture de coffre-fort suite à la perte des clés (<i>hors frais d'intervention des prestataires</i>)		276,90 €
◆ Transmission du patrimoine		
• ouverture d'un dossier de succession (<i>selon le montant de l'actif successoral</i>)		
- ≤ à 5 000 €		113,00 €
- > à 5 000 € et ≤ à 10 000 €		148,00 €
- > à 10 000 € et ≤ à 50 000 €		338,00 €
- > à 50 000 € et ≤ à 100 000 €		456,00 €
- > à 100 000 €		560,00 €
• suivi annuel du dossier		63,50 €
• intervention exceptionnelle liée à la succession (<i>envoi au notaire, règlement de factures...</i>)		23,00 €

⁽¹⁾ Sans envoi complémentaire sur support papier.

⁽²⁾ Service de consultation en ligne via Cyberplus.

⁽³⁾ Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

BANQUE À DISTANCE

PAR INTERNET

- ◆ Abonnement à des services de banque à distance (internet⁽¹⁾, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- Cyberplus : www.bpvf.banquepopulaire.fr
(hors coût du fournisseur d'accès à internet)

GRATUIT

Votre abonnement vous permet, à partir d'un accès entièrement sécurisé au site de votre banque, de bénéficier des services suivants : consultation de vos comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et des ordres de bourse, de souscrire des produits (produits d'épargne monétaire, e-Carte Bleue...).

- ◆ Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne (1^{er} envoi gratuit)

7,40 €

- ◆ Mise à disposition d'une carte PassCyberplus
Les frais de réédition du code confidentiel, de refabrication ou d'opposition s'appliquent sur la carte PassCyberplus (cf. p. 8)

GRATUIT

- ◆ Envoi d'un code sécurisé via SMS en cas d'impossibilité d'utilisation du PassCyberplus

GRATUIT

Lors de l'utilisation d'internet, soyez vigilant et adoptez de bonnes pratiques. Nous vous invitons à aller sur le site : <http://surfez-intelligent.dgmic.culture.gouv.fr>.

Autres services liés à l'utilisation d'internet

- ◆ Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS (Alerte Cyber)

- forfait jusqu'à 10 SMS

par mois

2,00 €

- au-delà

par SMS

0,25 €

- ◆ Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par courriel (Alerte Cyber)

- forfait jusqu'à 10 courriels

par mois

2,00 €

- au-delà

par courriel

0,25 €

Les alertes sont paramétrables via votre interface internet. Elles vous permettent d'être informé des dépassements de votre solde et/ou d'une opération sur votre compte. Chacune de ces alertes fait l'objet d'une facturation distincte.

- ◆ Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet⁽¹⁾, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- accès à l'image des chèques remis et téléchargement
(dans la limite des écritures consultables, soit 90 jours)

par consultation

3,10 €

- confirmation de l'exécution d'un virement émis

par SMS ou courriel

0,25 €

PAR TÉLÉPHONE

- ◆ Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe⁽¹⁾, téléphone mobile⁽¹⁾, SMS, etc.)

- appel à votre agence (appel non surtaxé, coût selon opérateur. Numéro également valable depuis l'étranger)

Prix d'une communication locale

- accès au Centre de Relation Clients VAL DE FRANCE DIRECT : composez le 09 84 98 98 98 (appel non surtaxé, coût selon opérateur. Numéro également valable depuis l'étranger)

Prix d'une communication locale

- ◆ Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS⁽¹⁾, etc.)

- SMS + : composez le 6 11 10 à partir de votre mobile
(hors surcoût selon opérateur)

par envoi

0,35 €

Le service à distance SMS+ vous permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

- ◆ Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile⁽¹⁾, SMS⁽¹⁾, etc.)

- Moviplus

par mois

3,00 €

Moviplus vous permet de recevoir quotidiennement, sur téléphone mobile, le solde de votre compte.

⁽¹⁾ Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

Hors offres groupées de services, une réduction sur la cotisation annuelle est accordée à partir de la deuxième carte de même type sur le même compte.

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation) ou à débit différé (le débit global de vos achats sera effectué en fin de mois). Les cartes Visa ou MasterCard internationales vous permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Vous pouvez également opter pour une carte haut de gamme, associée à de nombreux services (assurances, assistance...). Votre conseiller se tient à votre disposition pour vous guider dans votre choix. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24, 7j/7 et 24h/24, pour faire immédiatement opposition (appel non surtaxé, coût selon opérateur. Numéro également valable depuis l'étranger).

La gamme de cartes (cotisation annuelle)

◆ Carte à autorisation systématique

- cotisation carte de paiement à autorisation systématique
Visa Électron *par an* **31,20 €**
- cotisation carte de paiement à autorisation systématique
Visa Électron NRJ Banque Pop' *par an* **34,20 €**

La carte Visa Électron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants équipés d'un terminal de paiement pouvant effectuer une interrogation de compte à distance et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

- cotisation carte Budj (réservée aux 12-17 ans) *par an* **19,80 €**

◆ Carte de paiement

- cotisation carte Visa Classic ou MasterCard internationale
 - à débit immédiat *par an* **41,50 €**
 - à débit différé *par an* **47,40 €**
- cotisation carte Visa Classic NRJ Banque Pop'
 - à débit immédiat *par an* **44,50 €**
 - à débit différé *par an* **50,40 €**
- cotisation carte MasterCard Football (plus commercialisée)
 - à débit immédiat *par an* **43,60 €**
 - à débit différé *par an* **51,70 €**
- cotisation carte Visa Premier *par an* **128,60 €**
- cotisation carte Visa Platinum *par an* **196,00 €**
- cotisation carte Visa Infinite *par an* **330,00 €**
- cotisation e-Carte Bleue (paiement sécurisé sur internet) *par an* **13,20 €**

◆ Carte débit-crédit

La carte débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant une ligne de crédit renouvelable.

- cotisation carte Visa Classic Facelia
 - à débit immédiat *par an* **41,50 €**
 - à débit différé *par an* **47,40 €**
- cotisation carte Visa Premier Facelia *par an* **128,60 €**
- cotisation carte Visa Platinum Facelia *par an* **196,00 €**

◆ Carte de crédit

La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits en utilisant une ligne de crédit renouvelable.

- cotisation carte Visa Créodis *par an* **17,00 €**

Les services liés à la carte

◆ Paiement par carte dans l'EEE⁽¹⁾, en euros

GRATUIT

◆ Programme NRJ Banque Pop'

GRATUIT

- pour les cartes Budj **GRATUIT**
- pour les cartes Visa Électron et Visa Classic *par visuel et par an* **3,00 €**

- changement de visuel pour les cartes Visa Électron NRJ Banque Pop' et Visa Classic NRJ Banque Pop' **GRATUIT**

Bénéficiez d'avantages exclusifs sur www.nrjbanquepop.fr

⁽¹⁾ Détail EEE p.21.

◆ Service Cartego	<i>par visuel et par an</i>	10,10 €
◆ Réédition du code confidentiel de la carte (y compris carte Créodis)		8,60 €
◆ Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client (y compris carte Créodis) pour perte, vol ou utilisation frauduleuse		GRATUIT
◆ Refabrication de la carte avant échéance		
• standard		16,00 €
• en urgence		26,50 €
◆ Recherche non justifiée de facturette	<i>par facturette</i>	16,75 €
◆ Relèvement du plafond d'autorisation de retrait et/ou paiement par carte bancaire		
• temporaire jusqu'à 3 mois consécutifs		5,25 €
• permanent	<i>par an</i>	34,80 €

Les retraits d'espèces avec une carte (en France)

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les distributeurs Banque Populaire.

◆ Retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets du réseau Banque Populaire		GRATUIT
◆ Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque		
• carte Visa Électron et Visa Électron NRJ Banque Pop'	<i>à partir du 1^{er} retrait</i>	1,00 €
• carte Visa Classic, Visa Classic Facelia, Visa Classic NRJ Banque Pop' et MasterCard internationale	<i>à partir du 4^e retrait dans le mois</i>	1,00 €
• carte BudJ, Visa Premier, Visa Premier Facelia, Visa Platinum, Visa Platinum Facelia et Visa Infinite		GRATUIT

Les frais de retrait d'espèces à un distributeur d'une autre banque sont gratuits pour les collégiens, lycéens et étudiants titulaires d'une offre groupée de services Horizon, Horizon LMDE ou Horizon LMDE 1 €.

VIREMENTS SEPA⁽¹⁾

◆ Réception d'un virement SEPA		GRATUIT
◆ Émission d'un virement SEPA		
• frais par virement occasionnel ou permanent émis vers un compte Banque Populaire Val de France		GRATUIT
• frais par virement occasionnel émis vers un compte d'un autre établissement	<i>par internet</i>	GRATUIT
<i>au guichet de votre agence (avec relevé d'identité bancaire - IBAN-BIC)</i>		4,00 €
• virement permanent émis vers un compte d'un autre établissement		GRATUIT
- frais de mise en place d'un virement permanent		GRATUIT
- frais par virement permanent si mise en place initiée par internet		GRATUIT
- frais par virement permanent si mise en place initiée en agence		1,45 €
• virement de trésorerie (urgent)		10,80 €
• opposition à un virement occasionnel ou permanent avant exécution		GRATUIT
• révocation définitive d'un virement permanent		GRATUIT
• frais de recouvrement pour opération mal exécutée suite à une erreur client	<i>par virement</i>	4,00 €

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIPSEPA⁽¹⁾

◆ Réception d'un prélèvement SEPA/TIPSEPA		
• frais de mise en place d'un mandat de prélèvement		GRATUIT
• frais par paiement d'un prélèvement ou d'un TIPSEPA domicilié à la Banque Populaire Val de France		GRATUIT
• sélection de créanciers autorisés à prélever (Liste Blanche)		GRATUIT
• sélection de créanciers non autorisés à prélever (Liste Noire)		GRATUIT
• opposition sur prélèvement SEPA ou TIPSEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)		GRATUIT
• opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement)		GRATUIT

⁽¹⁾ Détail zone SEPA p. 21.

◆ Émission d'un prélèvement SEPA	
• création d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)	96,50 €
• remise unitaire d'un prélèvement SEPA sur support papier	4,10 €
• remise d'un prélèvement SEPA via Cyberplus	0,34 €
• impayé sur prélèvement SEPA émis	14,60 €
• frais de recouvrement pour opération mal exécutée suite à une erreur client	4,00 €
	<i>par prélèvement/ TIPSEPA</i>

CHÈQUES

◆ Remise de chèque(s)	GRATUIT
◆ Paiement d'un chèque	GRATUIT
◆ Renouvellement de chéquier automatique	GRATUIT
◆ Frais d'envoi de chéquier à domicile	
• en courrier simple	
- chéquier 40 formules	1,75 €
- chéquier 60 formules	2,95 €
• en recommandé simple	7,05 €
◆ Envoi de bordereau de remises de chèques à domicile en courrier simple	1,75 €
◆ Chèque muté (ex. : <i>chèque libellé en francs</i>) ou hors norme	30,60 €
◆ Participation aux frais de destruction de chéquier non réclamé au-delà de 2 mois	5,00 €
◆ Frais d'émission d'un chèque de banque	12,00 €
◆ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	14,50 €
	<i>par chèque et par an</i>
◆ Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	29,00 €
	<i>par chéquier et par an</i>
◆ Frais d'opposition sur série de chèques par l'émetteur	29,00 €
	<i>par série de chèques et par an</i>

En cas de perte ou de vol de chèque ou chéquier, appelez le 01 70 35 30 82 pour faire immédiatement opposition (appel non surtaxé, coût selon opérateur. Numéro également valable depuis l'étranger).

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Une offre groupée de services est destinée à la gestion quotidienne de vos comptes et est adaptée à vos besoins. Elle vous permet de bénéficier de réductions tarifaires par rapport à la souscription des produits et services à l'unité.

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES AFFINÉA, LA CONVENTION PERSONNALISÉE

Choisissez les produits et services qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives et permanentes.

Une carte au choix (cotisations p. 7)

Carte de paiement à autorisation systématique Visa Électron	} Débit immédiat ou différé
Carte de paiement à autorisation systématique Visa Électron NRJ Banque Pop'	
Carte Visa Classic	
Carte Visa Classic Facelia	
Carte Visa Classic NRJ Banque Pop'	
Carte MasterCard internationale	
Carte Visa Premier	
Carte Visa Premier Facelia	
Carte Visa Platinum	
Carte Visa Platinum Facelia	
Carte Visa Infinite	

avec l'assurance des moyens de paiement

Sécuriplus : assurance perte ou vol des moyens de paiement (p. 18)



Des produits et services de la gestion quotidienne au choix (2 minimum)

Carnet de Bord (p. 5)
Moviplus : services de banque à distance par téléphone mobile (p. 6)
Crescendo (p. 16)
Frukti-Budget (p. 18)
Sécuri High-Tech (p. 19)
Dédicace (p. 19)
BP Infos : information pratique, juridique ou technique (p. 19)



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

4 produits ou services	5% de remise
5 produits ou services	10% de remise
6 produits ou services	15% de remise
7 (ou plus) produits ou services	20% de remise

Les remises s'appliquent à tous les produits de la convention.

Les avantages complémentaires

Réductions additionnelles sur le tarif unitaire des produits et services souscrits dans la convention

Clients Fonction Publique et Convention Salariés ⁽¹⁾	10% de réduction supplémentaire
Jeunes Actifs de 18 à 28 ans inclus ⁽¹⁾	20% de réduction supplémentaire
Clients âgés de 16 et 17 ans, Étudiants de 18 à 28 ans inclus, Apprentis de 18 à 28 ans inclus ⁽¹⁾	50% de réduction supplémentaire
Souscription de 2 conventions Affinéa au sein d'un couple ⁽²⁾	10% de réduction supplémentaire
Clients équipés d'une offre groupée de services professionnelle ⁽²⁾ : Fréquence Pro Services, Fréquence Pro Libéral, Fréquence Agri, Rythméo Pro, Rythméo Professions Libérales et Rythméo Agri	10% de réduction supplémentaire

L'ensemble des réductions tarifaires est plafonné à 60%.

La cotisation de votre convention Affinéa est mensuelle.

⁽¹⁾ Ces 3 réductions ne sont pas cumulables entre elles.

⁽²⁾ Ces 2 réductions ne sont pas cumulables entre elles.

COTISATION À UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES AUTRES OFFRES GROUPEES DE SERVICES

La nouvelle cotisation 2017 des offres groupées de services ci-dessous prend effet au 1^{er} janvier 2017. Le prix dépend du type de carte choisi.

Les clients Fonction Publique et Convention Salariés bénéficient de conditions spécifiques. Pour plus d'informations sur votre offre groupée de services, contactez votre conseiller habituel.

ATTENTION : les offres groupées de services Équipage 2, Co-Équipage 2, Horizon LMDE et Horizon LMDE 1 € ne sont plus commercialisées.

Contenu de votre offre groupée de services	Horizon	Horizon LMDE	Équipage 2
Compte			
Carnet de Bord	OPTION	OPTION	INCLUS
Banque à distance			
Cyberplus	INCLUS	INCLUS	INCLUS
Assurances			
BP Infos : information juridique	INCLUS	INCLUS	INCLUS
Sécuriplus : assurance de vos moyens de paiement	INCLUS	INCLUS	INCLUS

Cotisation mensuelle de base

Votre carte	Horizon		Horizon LMDE		Équipage 2	
	Débit immédiat	Débit différé	Débit immédiat	Débit différé	Débit immédiat	Débit différé
Carte Visa Électron	2,55 €		2,14 €		6,03 €	
Carte Visa Électron NRJ Banque Pop'	2,72 €					
Carte MasterCard internationale, Visa Classic ou Visa Classic Facelia	3,11 €	3,17 €	2,58 €	2,83 €	6,76 €	7,68 €
Carte Visa Classic NRJ Banque Pop'	3,28 €	3,32 €				
Carte MasterCard Football (plus commercialisée)	3,54 €	4,11 €	2,67 €	3,02 €	7,12 €	8,03 €
Carte Visa Premier ou Visa Premier Facelia	8,43 €	8,43 €	6,28 €	6,28 €	13,80 €	13,80 €
Carte Visa Platinum ou Visa Platinum Facelia					18,54 €	18,54 €
Carte Visa Infinite					28,72 €	28,72 €

Offre groupée de services Co-Équipage 2 pour le co-titulaire du compte de 2,20 € à 19,93 € par mois selon la carte choisie.

Offre groupée de services Horizon LMDE 1 € : nous consulter.

Produits et services optionnels	Cotisation mensuelle supplémentaire		
	Horizon	Horizon LMDE	Équipage 2
e-Carte Bleue	0,54 €	0,54 €	0,78 €
Crescendo	0,40 €	0,40 €	0,75 €
Moviplus	1,55 €		2,70 €
Carnet de Bord	0,46 €	0,43 €	
Fructi-Facilités Jeune	0,50 €	0,50 €	
Fructi-Budget			3,45 € ou 6,45 € selon l'option choisie

Contenu de votre offre groupée de services Équipage Facilités

Seuil de perception d'intérêts débiteurs	5,00 € par trimestre
Frais de tenue de compte	GRATUIT
Découvert modulable	INCLUS
Fructi-Facilités (assurance décès toutes causes)	INCLUS
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	INCLUS
Frais d'émission de chèques de banque	INCLUS
Rédition du code confidentiel de la carte	INCLUS
Cotisation mensuelle à une offre groupée de services	2,40 €

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITE (OCF)

Pour les clients en situation de fragilité bancaire, votre Banque Populaire propose une offre groupée de services spécifique de nature à limiter les frais en cas d'incidents de paiement.

- ◆ Cotation à une offre groupée de services OCF par mois 3,00 €
soit pour information, par an 36,00 €

Les produits et services inclus d'office dans l'offre groupée de services OCF sont :

- la tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt
- 1 carte de paiement à autorisation systématique Visa Électron
- le dépôt et le retrait d'espèces dans votre agence
- 4 virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent
- des prélèvements SEPA automatiques illimités
- 2 émissions de chèques de banque par mois
- 1 moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (Cyberplus)
- 1 système d'alertes sur le niveau de solde du compte : abonnement à des services de banque à distance par téléphone mobile (Moviplus)
- la délivrance de relevés d'identité bancaire (IBAN-BIC)
- 1 changement d'adresse par an

Pour les clients titulaires d'une offre groupée de services OCF :

- ◆ Commission d'intervention par opération 4,00 €
plafond mensuel 20,00 €
- ◆ Frais de rejet de prélèvement (y compris échéance de prêt), de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision
 - si montant de l'opération inférieur à 20 € Montant de l'opération plafonné à 6,00 €
 - si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € 6,00 €⁽¹⁾
plafond mensuel 30,00 €

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

- ◆ Commission d'intervention
La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.
Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : Commission intervention. par opération 8,00 €
plafond mensuel 80,00 €

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- ◆ Frais par Saisie Attribution, frais par Saisie Conservatoire, frais par Avis à Tiers Détenteur, frais par Opposition à Tiers Détenteur 105,00 €
- ◆ Frais par Opposition Administrative 10 % du montant de l'opposition
plafond 300,00 €
- ◆ Pension alimentaire : ouverture de dossier 133,60 €
- ◆ Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 12,00 €

INCIDENTS DE PAIEMENT

Les incidents liés aux chèques

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès la régularisation du chèque.

- ◆ Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision 13,00 €

⁽¹⁾ Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

◆ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
• montant du chèque inférieur ou égal à 50 €	22,00 € ⁽¹⁾
• montant du chèque supérieur à 50 €	42,00 € ⁽¹⁾

Le forfait de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

◆ Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	36,10 €
◆ Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	36,10 €
◆ Gestion d'un compte interdit bancaire du fait d'une autre banque	11,70 €
	<i>par mois</i>
◆ Chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision	17,95 €
◆ Traitement manuel d'une remise de chèque sur compte clos ou avec numéro de compte erroné	7,50 €

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

◆ Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement, TIPSEPA ou virement sans provision à la présentation	9,00 €
◆ Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (y compris échéance de prêt)	
• si montant de l'opération inférieur à 20 €	Montant de l'opération
• si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €	12,00 € ⁽¹⁾
◆ Frais de rejet de virement occasionnel ou de TIPSEPA pour défaut de provision	
• si montant de l'opération inférieur à 20 €	Montant de l'opération
• si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €	12,00 € ⁽¹⁾
◆ Frais de non exécution de virement permanent pour défaut de provision	
• si montant de l'opération inférieur à 20 €	Montant de l'opération
• si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €	12,00 € ⁽¹⁾

Ces montants forfaitaires comprennent : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement.

◆ Frais par virement occasionnel incomplet (si IBAN-BIC absent ou incorrect)	GRATUIT
◆ Frais de rejet de prélèvement, de virement occasionnel ou de TIPSEPA pour autres motifs	GRATUIT
◆ Frais de non exécution de virement permanent pour autres motifs	GRATUIT
◆ Notification du refus d'exécution d'un ordre de paiement (prélèvement, TIPSEPA, virement...)	
• pour défaut de provision	GRATUIT
• pour autres motifs (erreur matérielle, absence d'autorisation...)	GRATUIT
◆ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque en cas d'usage abusif	GRATUIT
◆ Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (y compris carte Créodis)	43,30 €

⁽¹⁾ Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

Le solde de votre compte doit être maintenu créditeur.

Une certaine souplesse de gestion peut toutefois vous être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total de votre découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur.

Mise en place et gestion d'autorisation de découvert

- ◆ **Autorisation de découvert du compte convenue et formalisée**
 - frais de mise en place et de gestion *par an* 25,00 €
 - intérêts débiteurs
 - découvert journalier moyen⁽¹⁾ inférieur à 250 €
montant forfaitaire trimestriel 5,00 €⁽²⁾
 - découvert journalier moyen⁽¹⁾ supérieur ou égal à 250 €
taux débiteur annuel révisable **TBB Part⁽³⁾+ 9,50**

Le titulaire d'une offre groupée de services Équipage Facilités bénéficie de conditions spécifiques. Nous consulter.

Le TAEG est indiqué sur le relevé de compte de dépôt. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽⁴⁾ en vigueur. En cas de dépassement du découvert autorisé, une majoration de 2,5 points s'applique au taux débiteur.

Par exemple : pour une utilisation de découvert de 1000 € et pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 17,50 %, le TAEG révisable ressort à 19,92 % (taux en vigueur au 3^e trimestre 2016).

- ◆ **Découvert du compte non autorisé**
 - intérêts débiteurs
 - découvert journalier moyen⁽¹⁾ inférieur à 250 €
montant forfaitaire trimestriel 5,00 €⁽²⁾
 - découvert journalier moyen⁽¹⁾ supérieur ou égal à 250 €
taux débiteur annuel révisable **TBB Part⁽³⁾+ 12,00**
TAEG maximal **Plafond du taux réglementaire⁽⁴⁾**

Quel que soit votre projet, nos conseillers vous apporteront une solution et des conditions tarifaires adaptées à votre situation.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽⁵⁾

- ◆ **Prêt Automobile, Prêt Travaux, Prêt Personnel d'un montant inférieur ou égal à 45 000 €**
 - frais de dossier proportionnels au montant du prêt *1,00 %*
 - minimum* 60,00 €
 - maximum* 150,00 €

Les clients Fonction Publique et Convention Salariés bénéficient de conditions spécifiques. Nous consulter.

- ◆ **Prêt Automobile, Prêt Travaux, Prêt Personnel d'un montant supérieur à 45000 €**
 - frais de dossier forfaitaires 500,00 €
- ◆ **Frais de dossier Prêt Permis à 1 €** GRATUIT
- ◆ **Frais de dossier Avance sur bourse d'études** GRATUIT
- ◆ **Frais de dossier Prêt Étudiant ou Prêt Apprenti** GRATUIT

CRÉDITS IMMOBILIERS (frais de garantie en sus)

- ◆ **Frais de dossier Prêt Épargne Logement** GRATUIT
- ◆ **Frais de dossier Prêt à Taux Zéro ou Éco Prêt à Taux Zéro** GRATUIT
- ◆ **Frais de dossier Prêt Prévoir ou Prévoir +** 60,00 €

⁽¹⁾ Le découvert journalier moyen correspond à la somme des découverts de la période entre deux arrêts de compte, divisée par le nombre de jours à découvert.

⁽²⁾ Hors TAEG selon l'Article R. 313-4 du Code de la Consommation.

⁽³⁾ Taux de Base Bancaire Particulier de la Banque Populaire Val de France : 8 % au 01/09/2016. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.

⁽⁴⁾ Le taux plafond dit « taux d'usure » est calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel. Il est affiché dans nos agences et sur notre site www.bpvf.banquepopulaire.fr.

⁽⁵⁾ Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

◆ Autres types de prêts immobiliers		
• frais de dossier proportionnels au montant du prêt		1,00 %
	minimum	450,00 €
	maximum pour les Prêts Conventionnés et Prêts PAS	500,00 €

Les clients Fonction Publique et Convention Salariés bénéficient de conditions spécifiques. Nous consulter.

AUTRES PRESTATIONS

Délivrance d'une caution ou d'une garantie bancaire

◆ Commission d'engagement	2,50 % l'an du montant de l'engagement	
	prélevée mensuellement avec un minimum de	2,90 €
◆ Frais de caution de loyer		46,55 €
◆ Frais d'acte selon modèle Banque		113,65 €
◆ Frais d'acte personnalisé		165,65 €
◆ Mise en jeu de caution ou de garantie		54,00 €

Les assurances liées aux crédits

Le coût de l'assurance des emprunteurs (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité de Travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de la durée du crédit et du montant assuré

Nous consulter

◆ Frais d'étude pour délégation d'assurance décès		GRATUIT
---------------------------------------------------	--	---------

Les garanties (frais en sus des frais de dossier du prêt)

◆ Nantissement de compte de titres financiers ou de compte d'épargne monétaire (ex. : compte à terme)		160,00 €
◆ Délégation ou nantissement de contrat d'assurance-vie	par contrat	160,00 €
◆ SOCAMI (Société de Caution Mutuelle Immobilière)		Nous consulter
◆ Formalités d'inscription de gage sur véhicule		125,00 € ⁽¹⁾
◆ Formalités pour nantissement de parts de SCI		
• formalités d'inscription au greffe (réperçusion des frais pris par le greffe)		
	De 35,60 € à 152,69 € selon le montant de la créance ⁽¹⁾	

• formalités de signification d'huissier		300,00 €
• droits d'enregistrement		125,00 € ⁽¹⁾
◆ Modification de garantie sur un prêt en cours (sans avenant)		70,00 €
◆ Attestation de mainlevée de garantie sur crédit court terme		70,00 €
◆ Attestation de mainlevée de garantie hors frais d'enregistrement, d'huissier et/ou de greffe (hypothèque, assurance-vie, nantissement de parts...) sur prêt en cours ou échu		70,00 €

Frais spécifiques

◆ Envoi de lettres d'information annuelle pour les cautions		GRATUIT
◆ Modification de domiciliation ou de date de prélèvement d'échéance		25,65 €
◆ Décompte de prêt non suivi d'un remboursement anticipé		50,00 €
◆ Édition de tableau d'amortissement actualisé de prêt immobilier supérieur à 75 000 € ou dont l'édition de l'offre de prêt est antérieure au 1 ^{er} mai 2011		29,50 €
◆ Frais d'avenant (hors frais de garantie)	0,75 % sur le capital restant dû	
	minimum	300,00 €
	maximum	900,00 €
◆ Régularisation d'un prélèvement relatif à une échéance de prêt impayée		39,00 €
◆ Désarchivage et photocopies d'éléments de dossier de crédit		33,50 €
◆ Désarchivage et photocopie d'un document de dossier de crédit		16,75 €

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maximum autorisés en France est disponible dans nos agences.

⁽¹⁾ Tarifs en vigueur au 01/05/2016 susceptibles de variation.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE

Bénéficiaire d'une épargne disponible

- | | |
|--------------------------------------------------------|----------------|
| ◆ Livret A ⁽¹⁾ | Nous consulter |
| ◆ Livret de Développement Durable (LDD) ⁽¹⁾ | Nous consulter |
| ◆ Livret d'Épargne Populaire (LEP) ⁽¹⁾ | Nous consulter |
| ◆ Compte sur Livret (CSL) | Nous consulter |
| ◆ Livret Fidélis | Nous consulter |

Ces solutions de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont servis annuellement.

Épargner en vue d'un projet immobilier

- | | |
|----------------------------------------------------------------|----------------|
| ◆ Plan Épargne Logement (PEL) ⁽¹⁾ /Moisson/Messidor | Nous consulter |
| ◆ Compte Épargne Logement (CEL) ⁽¹⁾ | Nous consulter |

Une prime d'État est accordée lors de l'utilisation du PEL ou du CEL dans le financement de votre projet immobilier.

Placer vos excédents de trésorerie

- | | | |
|-------------|--------|---------|
| ◆ Crescendo | par an | 10,90 € |
|-------------|--------|---------|

Crescendo vous permet de gérer efficacement vos excédents de trésorerie : lorsque le solde de votre compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte d'épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction de votre part.

Épargner pour vos enfants

- | | |
|----------------------------|----------------|
| ◆ Livret Premiers Pas | Nous consulter |
| ◆ Livret Jeune (12-25 ans) | Nous consulter |

PLACEMENTS FINANCIERS

Placements à terme, assurance-vie, PEA... De nombreuses possibilités de placements vous sont proposées afin d'optimiser votre patrimoine ou de préparer votre retraite. Consultez votre conseiller afin de trouver la solution d'épargne la mieux adaptée à vos besoins.

N'hésitez pas également à visiter notre site internet dédié à l'épargne financière des clients particuliers : www.placementsfinanciers.banquepopulaire.fr

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| ◆ Ouverture d'un compte titres ordinaire, d'un Plan d'Épargne en Actions (PEA) ou d'un PEA PME | GRATUIT |
| ◆ Contrat de gestion mandatée en OPCVM (Privilège) | 0,50 % l'an de l'encours géré |
| • minimum de perception | par an 300,00 € |

◆ Frais de courtage

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (internet, opération en agence...).

- offre standard Bourse France (tarifs à l'unité, sauf indication contraire)
 - actions et obligations
 - * ordre achat/vente passé en agence
- | | |
|------------------------------------------------|---------|
| Commission proportionnelle de 1,50 % | |
| minimum de perception | 15,00 € |
| * + frais fixes par ordre si valeur au porteur | 5,60 € |
| * + frais fixes par ordre si valeur nominative | 35,00 € |

Appel au Call Center : **0 892 890 008** Service 0,34 € / min + prix appel

- * ordre achat / vente passé via internet Cyberplus Linebourse
- | | |
|--------------------------------------------------|---------|
| Commission proportionnelle de 0,60 % | |
| minimum de perception | 7,50 € |
| • opération de report (via l'agence ou internet) | |
| - + frais fixes par ordre | 18,00 € |
| - + frais variables | 0,90 % |
| - + Service Règlement Différé (achat et vente) | 0,50 % |

⁽¹⁾ Taux de rémunération fixés par les Pouvoirs Publics.

• négociation de droits (via l'agence ou internet)		1,50 %
	minimum	4,00 €
• bourse internationale (via l'agence)		1 %
- valeur internationale		
* + frais applicables au montant brut négocié (en sus des frais perçus par les correspondants étrangers)	minimum	42,00 €
	maximum	100,00 €
- fiscalité étrangère (traitement de récupération de l'impôt afférent aux revenus perçus à l'étranger)		Nous consulter
◆ Frais de souscription ou de rachat d'OPCVM (hors droits d'entrée et de sortie)		
• réseau Banque Populaire		GRATUIT
• hors réseau Banque Populaire		GRATUIT
<i>Une part des frais de souscription et de gestion peut être reversée au distributeur au titre de son activité de conseil et de placement.</i>		
◆ Droits de garde (frais trimestriels)		
<i>Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus trimestriellement au titre du trimestre échu et calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse du trimestre civil précédent.</i>		
• portefeuille composé uniquement de parts sociales		GRATUIT
• portefeuille composé uniquement d'emprunts et d'OPCVM du réseau Banque Populaire		3,85 €
• portefeuille composé d'autres valeurs	minimum de perception (s'applique sur le total commission proportionnelle et commission fixe)	7,55 €
- commission proportionnelle applicable par tranche de montant de portefeuille		
* montant inférieur à 50 000 €		0,075 %
* de 50 000 € à 150 000 € inclus		0,045 %
* au-delà de 150 000 €		0,030 %
- frais fixes par ligne		
* valeur française au porteur hors réseau Banque Populaire		1,40 €
* valeur française nominative		3,05 €
* valeur internationale		4,55 €
<i>Dans un portefeuille « mixte », les droits de garde sur OPCVM réseau Banque Populaire sont gratuits (hors frais liés aux autres valeurs).</i>		
◆ Augmentation de capital et opérations diverses sur titres		GRATUIT
◆ Règlement coupons et dividendes		
• valeur du réseau Banque Populaire		GRATUIT
• autre valeur française		GRATUIT
• valeur internationale		1,50 %
	minimum	1,50 €
◆ Frais de gestion d'un compte titres ordinaire, d'un Plan d'Épargne en Actions (PEA) (hors droits de garde) composé uniquement de parts sociales		GRATUIT
◆ Frais de tenue et de gestion de compte titres, de PEA ou de PEA PME inactifs (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)	Application des droits de garde ⁽¹⁾	
◆ Hisséo : alimentation automatique qui permet de se constituer une épargne régulière et progressive en OPCVM		GRATUIT
◆ Inscription d'un titre au nominatif pur dans un compte titres ordinaire		153,00 €
◆ Inscription ou cession d'une valeur non cotée dans un PEA ou dans un PEA PME		153,00 €
◆ Inscription des dividendes d'une valeur non cotée dans un PEA ou dans un PEA PME		45,00 €

⁽¹⁾ Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

- ◆ Cotation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus)⁽¹⁾ par an 28,80 €

Hors offres groupées de services, une réduction sur la cotation annuelle est accordée sur la deuxième assurance sur le même compte de dépôt.

Sécuriplus assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. Il garantit le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément.

Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou vol de votre téléphone portable.

VOTRE ASSURANCE PERSONNELLE

- ◆ Multirisque des Accidents de la Vie (MAV)⁽¹⁾

Par mois

	Formule individuelle	Formule familiale
Option 1 : incapacité ≥ à 5 %	10,80 €	20,80 €
Option 2 : incapacité ≥ à 30 %	7,30 €	14,80 €

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance au quotidien (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives ou sociales...).

- ◆ Autonomis⁽¹⁾ Nous consulter
(tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)

Ce contrat d'assurance vous assure le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et offre des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

- ◆ Assur-BP Santé⁽¹⁾ Nous consulter
- ◆ Protection Juridique BP⁽¹⁾ par an 81,00 €

Protection Juridique BP est un contrat qui offre des garanties complètes et efficaces pour défendre vos droits.

PROTÉGER VOS ENFANTS

- ◆ Assur-BP Enfant⁽¹⁾ par an et par enfant 19,00 €
- ◆ Assur-BP Horizon⁽¹⁾ par an, à partir de 54,00 €

Assur-BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle (responsabilité civile, assistance en cas d'accident...) et/ou une assurance logement (indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...).

ASSURER L'AVENIR DE VOS PROCHES

- ◆ Fructi-Famille⁽¹⁾ (tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi) Nous consulter
- ◆ Tisséa⁽¹⁾ (tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi) Nous consulter

Ces contrats de prévoyance vous permettent de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à vos proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession (dans la limite de la législation en vigueur) et de prélèvements sociaux.

- ◆ Fructi-Budget⁽¹⁾ (tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi) Nous consulter

Ce contrat d'assurance verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou deux ans.

⁽¹⁾ Selon les conditions contractuelles en vigueur. Voir conditions générales du contrat disponibles en agence.

- ◆ **Fructi-Facilités⁽¹⁾** (tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi) **Nous consulter**

Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès.

ASSURER VOS BIENS

- ◆ **Assur-BP Auto⁽¹⁾** **Nous consulter**
- ◆ **Assur-BP Habitat⁽¹⁾** **Nous consulter**

Pour toute demande d'informations, de déclaration de sinistre et/ou d'assistance, composez le 09 80 98 09 09 (appel non surtaxé, coût selon opérateur) 7j/7 et 24h/24.

- ◆ **Sécuri High-Tech⁽¹⁾**
 - formule solo **par an 36,00 €**
 - formule famille **par an 48,00 €**

Ce contrat couvre vos appareils nomades et ceux de votre famille (hors téléphones portables) contre le vol et le bris accidentel.

ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- ◆ **Dédicace⁽¹⁾⁽²⁾** **par an, à partir de 36,00 €**

En cas de décès par accident, Dédicace assure la transmission d'un capital aux proches qui doublera le montant de l'ensemble de l'épargne détenue à la Banque Populaire.

INFORMATIONS JURIDIQUES ET PRATIQUES

- ◆ **BP Infos⁽¹⁾** : information pratique, juridique ou technique **par an 9,80 €**

OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC L'ÉTRANGER

COMPTE EN DEVISES

- ◆ Ouverture de compte **GRATUIT**
- ◆ Frais de tenue de compte **par trimestre 21,00 €**
- ◆ Clôture de compte **GRATUIT**

DEVISES

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

- ◆ Achat ou vente de billets de banque étrangers **Nous consulter**
- ◆ Commission forfaitaire pour toute commande de devises inférieure à la contre-valeur de 100 € **3,15 €**
- ◆ Commission forfaitaire pour toute reprise de devises inférieure à la contre-valeur de 50 € **3,15 €**

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE

Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale.

	Paiement	Retrait d'espèces
Dans l'EEE en euros	GRATUIT	Conditions identiques à un retrait en France
En Roumanie en lei roumains		
En Suède en couronnes suédoises		
Dans les pays et territoires dont la monnaie est le franc Pacifique, en francs Pacifique et en euros		
À Monaco, Andorre, Saint-Marin et au Vatican en euros		
Dans l'EEE en devises	2,50% du montant de la transaction	2,50% du montant de la transaction + frais fixes de 2,90 €
Hors EEE		

Les frais de paiement et de retrait d'espèces sont gratuits pour les étudiants titulaires d'une offre groupée de services Horizon, Horizon LMDE ou Horizon LMDE 1 €.

⁽¹⁾ Selon les conditions contractuelles en vigueur. Voir conditions générales du contrat disponibles en agence.

⁽²⁾ Pour un montant de capital ne pouvant être supérieur au montant maximum fixé contractuellement et ne pouvant excéder 150 000 euros quel que soit le nombre de contrats.

VOS FLUX VERS L'ÉTRANGER

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés «SHARED»⁽¹⁾.

◆ Frais par virement occasionnel	
• virement SEPA ⁽²⁾ émis en euros vers l'un des pays de la zone SEPA et comportant obligatoirement les codes IBAN ⁽³⁾ et BIC ⁽⁴⁾ corrects et complets du bénéficiaire	4,00 € GRATUIT
- ordre papier	
- ordre internet	
• virement non SEPA émis en euros ou en devises au cours de référence Banque ⁽⁵⁾ (ordre papier)	13,00 €
• virement vers un compte domicilié à la BCP ⁽⁶⁾ , en euros (ordre papier)	
- ≤ 150 000 €	5,00 €
- > 150 000 €	13,00 €
◆ Frais d'émission d'un chèque de banque en euros ou en devises	12,00 € + frais de virement émis
◆ Commission de change sur les opérations en devises émises vers l'étranger à partir d'un compte tenu en euros (transfert) supérieures à la contre-valeur de 100 €	0,05 % minimum 14,00 €
◆ Règlement de chèque émis hors banque zone SEPA	35,00 €
◆ Frais additionnels	
• traitement urgent	10,00 €
• délivrance d'un acquit en France ou à l'étranger	10,00 €
• intervention/correction auprès de la banque étrangère	15,00 €
• frais de la banque étrangère (en cas de charges «OUR»)	Frais réels
• frais de recherche sur opération	
- jusqu'à 6 mois	50,00 €
- au-delà de 6 mois	Nous consulter
	minimum 52,00 €
• frais de réédition de relevé de compte en devises	par relevé 10,00 €

VOS FLUX EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés «SHARED»⁽¹⁾.

◆ Réception d'un virement SEPA⁽²⁾ en euros de l'un des pays de la zone SEPA et comportant obligatoirement les codes IBAN⁽³⁾ et BIC⁽⁴⁾ corrects et complets du bénéficiaire	GRATUIT
◆ Réception d'un virement non SEPA en euros ou en devises au cours de référence Banque⁽⁵⁾	13,00 €
◆ Commission de change sur les opérations en devises en provenance de l'étranger reçues sur un compte tenu en euros (rapatriement) supérieures à la contre-valeur de 100 €	0,05 % minimum 14,00 €
◆ Intervention/correction auprès de la banque étrangère	15,00 €
◆ Traitement de l'encaissement d'un chèque étranger	
• frais d'encaissement	
- chèque ≤ 100 € ou contre-valeur	10,00 €
- chèque > 100 € ou contre-valeur	32,00 €
• frais de port (selon pays et tarif du prestataire)	Frais réels
• impayé sur chèque remis	20,00 €
- frais de banque étrangère	Frais réels
• frais sur demande d'avis de sort ou d'intervention	15,00 €

⁽¹⁾ SHARED : frais Banque Populaire Val de France à votre charge, les autres frais sont à la charge du bénéficiaire.

⁽²⁾ Virement SEPA : possible à ce jour seulement sur certains pays. Contactez votre agence.

⁽³⁾ Code IBAN : identifiant international du compte bancaire.

⁽⁴⁾ Code BIC : identifiant international de la banque.

⁽⁵⁾ Cours fixé une fois par jour par la banque regroupant les ordres d'achat et de vente. Ce cours ne peut pas être communiqué avant la transaction puisque traité après la confrontation des achats et ventes du jour.

⁽⁶⁾ BCP : Banque Centrale Populaire, au Maroc.

GARANTIES INTERNATIONALES

◆ Commission d'engagement	2,50 % l'an du montant de l'engagement	
	<i>prélevée mensuellement avec un minimum de</i>	2,90 €
◆ Frais d'émission		0,10 %
	<i>minimum</i>	105,00 €
◆ Frais d'émission en local (<i>banques étrangères</i>)		Frais réels
◆ Frais de contre-garantie de banque de 1 ^{er} rang		50,00 €
◆ Frais de contre-garantie de banque étrangère		100,00 €
◆ Intervention/correction auprès de la banque étrangère ou de la banque de 1 ^{er} rang		15,00 €
◆ Frais de notification		0,10 %
	<i>minimum</i>	100,00 €
◆ Frais de modification ou de prorogation		75,00 €
◆ Commission sur demande urgente (<i>en sus des frais d'émission</i>)		50,00 €
◆ Mise en jeu de garantie		120,00 €
◆ Commission sur sollicitation de mainlevée		50,00 €
◆ Étude préalable de documents ou de projets		Nous consulter
	<i>minimum</i>	80,00 €
◆ Frais de message swift		15,00 €

LEXIQUE :

Zone Euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne (y compris Îles Canaries, Ceuta et Melilla), Estonie, Finlande, France (y compris DOM, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon), Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal (y compris les Açores et Madère), Slovaquie, Slovénie.

Espace Économique Européen (EEE) : pays de la zone Euro + Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Islande, Liechtenstein, Norvège, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni (y compris Gibraltar), Suède, République Tchèque.

Zone SEPA : pays de l'EEE + Suisse + Monaco.

RÉSOLUTION D'UN LITIGE

Exprimer une réclamation

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir. Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1. VOTRE CONSEILLER RESTE VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

2. EN CAS DE RÉCLAMATION, VOUS POUVEZ ÉGALEMENT CONTACTER LE SERVICE SATISFACTION CLIENTÈLE DE VOTRE BANQUE

@ PAR INTERNET :

www.bpvf.banquepopulaire.fr

rubrique « Contacter un conseiller », « Par email », puis sélectionner l'objet « Réclamations » et rédiger votre email.

☎ PAR TÉLÉPHONE :

01 71 39 14 01

(accessible du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 13h. Appel non surtaxé, coût selon opérateur. Numéro également valable depuis l'étranger).

✉ PAR COURRIER :

Banque Populaire Val de France - Service Satisfaction Clientèle
2 avenue de Milan - 37924 Tours Cedex 4

À défaut d'une réponse de votre conseiller ou du Service Satisfaction Clientèle à votre réclamation sous 10 jours ouvrés, vous recevrez un accusé de réception de votre demande qui vous indiquera le délai personnalisé sous lequel la banque s'engage à vous apporter une réponse.

Toutefois, s'il s'avérait qu'une analyse plus approfondie de votre dossier était nécessaire et que cela entraînerait le dépassement du délai précédemment indiqué, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai de réponse, qui sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

3. EN DERNIER RECOURS, LE MÉDIATEUR

Enfin, lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de l'agence ou du Service Satisfaction Clientèle, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité.

Vous pouvez le saisir en écrivant à :

**Madame le Médiateur auprès de la Banque Populaire Val de France
BP 46 - 92333 Sceaux Cedex**

ou directement sur son site internet :

www.sitedumediateur.fr/banquepopulaire/valdefrance

Pour en savoir plus, consultez le site de la médiation de la consommation :

www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

Vous pouvez saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre d'un litige relatif à des services et placements financiers (tels que actions, obligations, OPCVM, SCPI et OCPI), à l'information des investisseurs, à l'exécution des ordres (délais, contenu), à des problèmes de tenue de compte titres.

La saisie du Médiateur peut se faire soit par voie postale :

**Monsieur le Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17 place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02**

Soit en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site internet de l'AMF : **www.amf-france.org**

La charte de Médiation de l'AMF est également disponible sur ce site.

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE



VAL DE FRANCE DIRECT

☎ **09 84 98 98 98**

(appel non surtaxé, coût selon opérateur. Numéro également valable depuis l'étranger).

Pour toute demande d'information ou réalisation d'opérations bancaires courantes, des conseillers vous répondent :

du lundi au vendredi, de 9h à 18h, le samedi de 9h à 13h.

Email : contact@bpf.banquepopulaire.fr



CYBERPLUS

La consultation, la gestion de vos comptes et vos opérations via internet, sur mobile, tablette et ordinateur

24h/24 et 7j/7 : www.bpf.banquepopulaire.fr



ASSURANCES AUTO, HABITATION ET PROFESSIONNELLE BANQUE POPULAIRE

Pour toute demande d'information, de déclaration de sinistre et / ou d'assistance :

Depuis la France : ☎ **0 980 980 909** (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Depuis l'étranger : ☎ **+ 33 1 77 86 99 77** (appel non surtaxé, coût selon opérateur).

Le site internet de la Fédération Bancaire Française "les Clés de la Banque" (<http://www.lesclesdelabanque.com>) contient également de multiples informations sur l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement...



Les crédits renouvelables **Facelia** et **Créodis** sont des produits de **NATIXIS FINANCEMENT** qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Dédicace, Autonomis, Sécuri High-Tech et **Fructi-Budget** sont des produits de **BPCE PRÉVOYANCE**.

Fructi-Facilités et **Fructi-Facilités Jeune** sont des produits de **BPCE VIE**.

Tisséa et **Fructi-Famille** sont des produits de **BPCE VIE** et **BPCE PRÉVOYANCE**.

L'assurance emprunteur est un produit de **BPCE VIE, BPCE PRÉVOYANCE** et **CNP ASSURANCES**.

ASSUR-BP Santé est un contrat de **BPCE ASSURANCES**.

ASSUR-BP Enfant, ASSUR-BP Horizon, ASSUR-BP Habitat et **ASSUR-BP Auto** sont des contrats assurés par **BPCE IARD**.

Protection Juridique est assuré par **ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE**.

NATIXIS FINANCEMENT

SA au capital de 60 793 320 euros
Siège social : 5 rue Masseran - 75007 Paris
439 869 587 RCS PARIS
Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le numéro 07022393.
Service Consommateurs - 89 quai Panhard et Levassor - 75634 Paris Cedex 13

BPCE PRÉVOYANCE

SA au capital social de 13 042 257,50 euros
Siège social : 30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
352 259 717 RCS PARIS - Entreprise régie par le Code des assurances

BPCE VIE

SA au capital social de 144 445 776 euros
Siège social : 30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
349 004 341 RCS PARIS - Entreprise régie par le Code des assurances

CNP ASSURANCES

SA avec Conseil d'Administration au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré
Siège social : 4 place Raoul Dautry - 75015 Paris
341 737 062 RCS PARIS - Entreprise régie par le Code des assurances

BPCE ASSURANCES

SA au capital de 61 996 212 euros
Siège social : 88 avenue de France - 75641 Paris Cedex 13
350 663 860 RCS PARIS - Entreprise régie par le Code des assurances

BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 50 000 000 euros entièrement versé
Siège Social : Chaban - 79180 Chauray
401 380 472 RCS NIORT - Entreprise régie par le Code des assurances

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE

SA au capital de 7 017 808 euros entièrement versé
Siège Social : Le Neptune - 1 rue Galilée - 93195 Noisy-le-Grand Cedex
334 656 386 RCS BOBIGNY - Entreprise régie par le Code des assurances

Banque Populaire Val de France - SA coopérative de banque populaire à capital variable.
Siège social : 9 av. Newton, 78180 Montigny-le-Bretonneux. Intermédiaire d'assurance
immatriculé à l'ORIAS sous le N°07 023 354 - SIREN 549 800 373 RCS Versailles.
Carte professionnelle « transactions sur immeubles et fonds de commerce n°2674
délivrée par la Préfecture de Versailles ».

Imprimé par Vincent Imprimerie - Tours (37) sur un papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.



PEFC™ 10-31-1087 / Certifié PEFC / pefc-france.org



REF. : PPRO0117 - VERSION : 04/2017

